

Section locale 514 de l'ACEP – RHDCC

Réunion du comité exécutif

Mercredi 13 mars 2013, de 12 h à 13 h
Phase II, pièce 9A006

COMPTE RENDU

	Points à l'ordre du jour	Action
1.	Introduction a. Les participants se présentent eux-mêmes. b. L'ordre du jour est adopté. c. Le compte rendu de la réunion du 13 février est adopté. d. Suivi de la dernière réunion a. Visites à pied – Liam et Susan ont communiqué avec le bureau de renouvellement et rencontreront les responsables la semaine prochaine afin de discuter de façons d'appuyer cette initiative. b. Les sous-comités formés se réuniront pour la première fois d'ici trois semaines. i. 20 mars – Réunion du sous-comité d'action politique pour discuter de la hausse des cotisations et du sondage fait auprès des dirigeants des sections locales ii. 3 avril – Sous-comité des communications iii. 10 avril – Sous-comité des Statuts et des membres	L'exécutif enverra les invitations aux réunions des sous-comités.
2.	Mise à jour nationale de l'ACEP a. L'agent des relations de travail, Lionel Saurette, fait le point sur certains dossiers, notamment : a. Le réaménagement des effectifs et comment l'ACEP a clarifié de fausses interprétations faites par les ministères i. Le droit des employés optants de demander l'AE (point soulevé au départ par la section locale 514) ii. Périodes si les congés non payés doivent être inclus dans les années de service dans le calcul de la Mesure de soutien à la transition iii. Lionel aide maintenant Claude Poirier au Comité national de réaménagement des effectifs, en remplacement de Claude Danik iv. Décision arbitrale au sujet du délai dans lequel les employés optants (qui ont démissionné selon l'option C1) doivent soumettre les reçus de frais de scolarité – Le SCT tente d'appliquer deux ans, mais il n'y a pas de date limite v. Le remboursement des frais de scolarité et des conseils financiers est un avantage imposable selon les règles de l'ARC vi. Discussion sur les façons de soutenir la relation employé-gestionnaire lors du retour au travail après un congé d'invalidité/maladie b. Un membre demande à Lionel de faire le point sur le grief de principe de	Lionel vérifiera qui est l'agent responsable du harcèlement à RHDCC.

	RHDCC (cas des EC-07/08) c. Un membre signale le travail à venir sur le bulletin aux membres du 514 concernant « connaître ses droits/enjeux de l'heure ». Le membre travaillera avec Lionel pour vérifier et fournir du contenu. d. Question sur comment traiter/réagir au harcèlement au travail a. L'ACEP peut aider les employés à comprendre le processus et les guider	
3.	Résolution sur la santé mentale en milieu de travail a. Contexte : la Commission de la santé mentale du Canada se fait le champion de l'élaboration d'une norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail. C'est une norme d'application volontaire visant à donner des lignes directrices systématiques aux employeurs canadiens afin de les aider à instaurer et à améliorer constamment un milieu de travail sûr et sain pour la santé psychologique des employés. La production du rapport a été financée en partie par RHDCC, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada. Le rapport est en ligne à l'adresse suivante : http://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/Pages/National_Standard_PHSW_FRE.aspx?terminal=30 b. Liam a travaillé avec la section locale de l'ACEP à Santé Canada pour rédiger une résolution visant à amener le gouvernement du Canada à adopter ces pratiques exemplaires. c. La résolution est proposée par Meaghan et appuyée par Jeanne. d. On discute du texte de la résolution et du lien à la rémunération des travailleurs et à la loi fédérale. e. La résolution est reportée à la prochaine réunion afin de donner plus de temps pour en discuter. Résolution à l'appui de l'adoption de la Norme de santé et de sécurité psychologiques de l'Association canadienne de normalisation Attendu que les réclamations pour maladies mentales constituent la réclamation croissant le plus rapidement dans la fonction publique fédérale; Attendu que le stress, souvent un déclencheur de maladie mentale, augmentera vraisemblablement alors que les fonctionnaires font face à l'incertitude, aux mises en disponibilité ou à l'accroissement de leurs charges de travail dans le cadre des efforts du gouvernement du Canada pour éliminer 19 200 postes au cours des trois prochaines années; Attendu que l'Association canadienne de normalisation a élaboré une Norme de santé et sécurité psychologiques, qui incite les employeurs à : • Prendre en considération le mieux-être mental des employés et cerner les risques; • Évaluer les risques en milieu de travail comme les facteurs de stress venant des exigences du travail; • Favoriser l'équilibre travail-vie personnelle; • Aider les employés à se sentir traités avec justice, respect et reconnaissance pour leurs contributions; • Le cadre traite de prévention, de promotion et de mise en œuvre, notamment par des outils de vérification.	La section locale réexaminera la résolution à la prochaine réunion.

	Attendu que l'élaboration de la norme a été financée en partie par le gouvernement du Canada (par Ressources humaines et Développement de compétences Canada, Santé Canada et l'Agence de santé du Canada); Attendu que la norme a été appuyée par des professionnels de la santé mentale et applaudie par la ministre du Travail. Qu'il soit résolu que le Conseil exécutif national de l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) appuie publiquement la récente Norme de santé et sécurité psychologiques publiée par l'Association canadienne de normalisation et fasse pression sur le ministre responsable du Conseil du Trésor pour que cette norme soit adoptée à l'échelle du gouvernement. Qu'il soit résolu que les dirigeants des sections locales de l'ACEP suscitent l'adoption de la norme dans leurs ministères par l'entremise des comités de santé et sécurité au travail et des comités patronaux-syndicaux et par d'autres consultations (au besoin). Section locale 514 de l'ACEP Contribution de Richard Duranceau 9 mars 2013	
4.	Rapport de la réunion des dirigeants des sections locales a. Ryan et Johanna discutent de la récente réunion des dirigeants des sections locales tenue par l'instance nationale de l'ACEP. Huit des 14 participants étaient du Conseil exécutif national et n'étaient pas là pour représenter les vues des sections locales. b. La réunion a surtout porté sur le vote sur la hausse des cotisations, pourquoi il n'a pas passé et le nouveau plan pour procéder à un nouveau scrutin sur la hausse des cotisations. c. Ryan et Johanna réitèrent leurs préoccupations sur la structure de gouvernance de l'ACEP, les façons dont l'ACEP pourrait mieux faire participer les membres, spécialement sur des enjeux importants et transformationnels comme la hausse des cotisations.	
5.	Remue-ménages sur le second scrutin concernant la hausse des cotisations a. Les membres discutent de la hausse proposée des cotisations, mais manquent de temps. On poursuivra la discussion à la première réunion du sous-comité sur l'action politique le 20 mars. b. L'exécutif partage aussi un sondage mené par l'instance nationale de l'ACEP pour engager les dirigeants des sections locales sur le sujet. La section locale 514 consultera ses membres.	Réunion prévue pour discuter du second scrutin sur la hausse des cotisations. Courriel aux membres pour les consulter au sujet du sondage auprès des dirigeants des sections locales.
6.	Table ronde/prochaines étapes a. L'exécutif consulte les administrateurs sur le meilleur moment pour tenir les réunions de la section locale. Dorénavant, les réunions alterneront	

	entre les mardis et les mercredis. b. La prochaine réunion est fixée au mardi 16 avril.	
--	--	--